

DEVENEZ BRANCARDIER

Une carrière humaine, utile et valorisante vous attend.

FORMATION BRANCARDIER – LOIRE-ATLANTIQUE (périphérie nantaise)
Sessions disponibles toute l'année 12 places uniquement – Réservez vite !

OBJECTIF :

Maîtriser les compétences techniques, relationnelles et organisationnelles pour assurer un transport sécurisé des patients au sein d'établissements de santé.

DURÉE :

10 semaines de formation en présentiel comprenant :

- Des heures de pratiques encadrées
- Une Période de Formation en Milieu Professionnel
- Une approche théorique enrichie
- Un accompagnement et soutien vers l'emploi

PROGRAMME :

- Accueil et accompagnement du patient
- Sécurité, hygiène, gestes et postures
- Techniques de manutention adaptées
- Communication et travail d'équipe
- Approche éthique et déontologique
- Protection et gestes de 1^{ers} secours
- Immersion terrain et préparation à l'emploi

PUBLIC CONCERNE :

- Aux personnes motivées par le secteur sanitaire et médico-social, même sans expérience
- Aux demandeurs d'emploi souhaitant s'insérer rapidement dans la vie active dans ce domaine
- A toute personne ayant le sens du service, de l'écoute, de la rigueur et de la réactivité

LES + DE NOTRE FORMATION :

- Groupe à taille humaine (12 personnes max)
- Formateurs professionnels et expérimentés issus du terrain
- Tenue professionnelle fournie
- Immersion concrète en milieu hospitalier
- Suivi personnalisé et accompagnement à l'emploi



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

ORIO LITTORAL SANTÉ

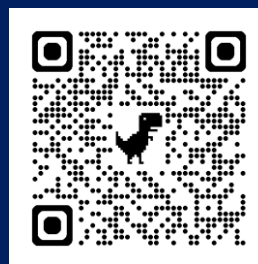
Mail : contact@oriolittoralsante.fr

Téléphone : **06 31 76 67 97**

Site internet :

www.oriolittoralsante.fr

SESSIONS DISPONIBLES TOUTE L'ANNÉE



CONTACTEZ-NOUS

OÙ ?
Orio Littoral Santé (nous contacter pour les dates)
26^{BIS} Bd Jean
MONNET
44400 REZE

COMBIEN ?
Nous contacter

© SARL Orio Littoral Santé – SIRET 944 681 337 00019 – APE 8559A – RCS Nantes – Version Septembre 2026 –
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Organisme de formation enregistré sous le numéro 52441228444 auprès du préfet de région Pays de la Loire.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.